

AFFAIRE N° 28

PRIX BELLIER

M. le Maire. - Nous avons reçu de la Préfecture le télégramme suivant:

Saint-Denis, le 5 Juin 1950

N° 769 II/2 - Au cours session actuelle, veuillez statuer sur candidatures à prix Bellier a) pour 1949; b) pour 1950 - Stop - Trois extraits délibération devront m'être adressés même négatifs./.

Pour le Secrétaire Général
par délégation
Le Chef de la IIème Division
Signé: GAVARINI.

M. LAWSON. - Nous aurons bientôt une session extraordinaire nous pourrons statuer à ce moment là.

M. le MAIRE. - Nous aurons le temps d'examiner la question et ferons des propositions.

La question est renvoyée à une date ultérieure.